

ministre de la Santé nationale à examiner de nouveau la question avant de leur retirer son appui.

M. KNOWLES: Avant que nous passions à un autre crédit, j'aimerais que le ministre nous dise un mot de l'institution dont l'honorable député de Lanark, je crois, et moi-même avons parlé vendredi soir dernier. Il s'agit de l'Institut de neurologie établi à Montréal, où j'ai dû séjourner récemment. Nous avons mentionné, vendredi soir, les travaux de recherche qu'on y poursuit, ainsi que l'aide accordée par cette institution à des gens souffrant de maladies autres que celles dont on a parlé jusqu'ici.

On a souligné la réputation internationale de cette institution. Seule la fierté de posséder chez nous un tel centre international devrait nous inciter à favoriser son œuvre par tous les moyens possibles. Il y a à peine quelques semaines, le Dr Wilder Penfield, surintendant de l'Institut, donnait à entendre à la réunion annuelle, que le manque de fonds l'obligerait peut-être à fermer certaines sections. Je sais qu'il surgit toutes sortes de difficultés d'ordre technique entre ministères comme entre gouvernements. Mais je soutiens que l'importance de ces recherches et la collaboration désintéressée de certains hommes comme les docteurs Penfield, Russel, Cone et McNaughton et leurs collaborateurs devraient nous inciter à trouver un moyen de leur accorder tout l'appui possible. Si nous songions à ceux dont la vie serait plus heureuse s'ils pouvaient se débarrasser de leurs maux grâce aux recherches qui pourraient s'y poursuivre, je suis convaincu que nous étudierions très sérieusement cette question.

L'hon. M. CLAXTON: J'aurais dû en faire mention, car deux honorables députés en ont déjà parlé. La semaine dernière, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre a parlé de l'œuvre splendide accomplie par l'Institut neurologique de Montréal. Comme cette institution se trouve dans ma circonscription, j'ai été fort aise d'entendre les remarques de l'honorable député. Cet institut jouit d'une réputation mondiale et il a beaucoup fait pour le Canada.

Le Dr Wilder Penfield est l'un des plus grands, sinon le plus grand, chirurgien-neurologue qui soit, et il a pour le seconder des collaborateurs très compétents. L'honorable député a déclaré qu'il y aurait peut-être lieu, pour ces raisons, d'octroyer une subvention à l'institution. Autant que je sache, on n'a pas sollicité de subvention. Je crois qu'il y a lieu d'examiner ici la situation véritable.

Il ne s'agit pas, comme il l'a dit, de considération d'ordre technique; il s'agit effectivement de la constitution canadienne et des rapports qui existent entre les provinces et le

[M. Adamson.]

gouvernement fédéral. Il y a au Canada un grand nombre d'excellentes maisons d'enseignement; plusieurs églises ont accompli de magnifiques travaux, mais cela ne signifie pas que chacune de ces institutions devrait recevoir une subvention du gouvernement fédéral. A mon sens, il nous faut examiner les fonctions du gouvernement et déterminer ce qu'on pourrait faire de mieux, dans le cadre de la constitution, en vue de répondre aux besoins essentiels du peuple canadien.

On a soumis aux provinces des propositions d'ordre général traitant de ce sujet. Toutefois, pour l'heure, je me demande comment le gouvernement fédéral pourrait verser un octroi à une seule institution éducative ou médicale sans créer un précédent qui lui attirerait une avalanche de requêtes de la part de toutes sortes d'institutions qui se fient habituellement aux provinces. Si l'on désire modifier le statut relatif du gouvernement fédéral et des provinces très bien, mais on ne saurait le faire par bribes. A moins de nous en tenir au statut constitutionnel, nous bouleverserons tout le régime.

Je ne crois pas que personne plus que moi ne puisse se dire grand admirateur des travaux de l'Institut, mais tant que le statut respectif du Dominion et des provinces sera ce qu'il est, inutile de compter que le gouvernement fédéral versera un octroi à une fin particulière.

M. KNOWLES: Pour ma part, je préférerais qu'on agisse ouvertement. Cependant, je ferai une proposition qui s'inspire des méthodes actuelles. Vendredi dernier, le ministre nous a dit qu'il existe un organisme interministériel, ou comité mixte de recherches relevant du Conseil national de recherches. Sauf erreur, un des membres du comité assure la liaison entre le ministère et cet organisme. C'est bien cela, n'est-ce pas?

L'hon. M. CLAXTON: Cette situation existait autrefois. La division médicale du Conseil national étudie les demandes d'octrois à des fins de recherches.

M. KNOWLES: Je vois dans le budget du ministère de la Reconstruction et des approvisionnements un crédit affecté aux recherches. La somme est insignifiante, mais il me semble que le ministre intéressé à l'hygiène devrait faire en sorte que son représentant au comité insiste pour que les deniers destinés à favoriser les recherches soient versés à cet institut. Le ministre verra, je l'espère, à ce que mon conseil reçoive considération.

L'hon. M. CLAXTON: Avec plaisir.

M. ADAMSON: A propos de l'Institut neurologique de Montréal, le ministre peut-il me dire si on en a restreint l'activité?